

Lyon, le 4 décembre 2023

à **M. Laurent Wauquiez**
Président
Conseil Régional AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Hôtel de région
101, Cours Charlemagne CS 20033
69269 LYON cedex 2

Envoi en LRAR

OBJET : Préavis de grève pour le 14 décembre 2023

Par la présente nous déposons un préavis de grève pour l'ensemble des personnels relevant de votre compétence.

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années et à de nombreuses reprises, les personnels ont fait part des difficultés de plus en plus importantes à effectuer leur travail dans de bonnes conditions que ce soit du point de vue de la qualité du service public, de la perte de « sens au travail » ou de celui de leur santé morale et physique. Nous n'avons pas manqué avec l'ensemble des représentants des personnels, de relayer auprès de vos services, ces problématiques et difficultés communes à de trop nombreux services dans les sièges, antennes et lycées, en faisant « remonter » les besoins en remplacements, des méthodes de management aussi incompréhensibles que brutales et souvent liées aux réorganisations incessantes.

Concernant les lycées, la Région s'est cette fois concrètement engagée dans le processus de privatisation annoncé dans le cadre de son plan « Agent Régions des Lycées -Vision Région 2030 ».

« L'externalisation du service entretien dans 8 lycées » est prévue à la rentrée 2024 ; Selon le rapport soumis au CST, 12 autres lycées devraient suivre en 2026.

Pour la FSU cette perspective n'est pas acceptable.

La spécificité des agents régionaux des lycées est qu'ils interviennent pour l'essentiel (plus de 90% de leurs temps) durant les temps de présence des élèves, et en moyenne 40h30 par semaine. Ils assurent donc aussi, une présence adulte et tiennent un rôle éducatif irremplaçables au sein des établissements : d'accueil, de lien avec les élèves, de vigilance, etc.

Pour des raisons évidentes de rentabilité, les sociétés privées d'entretien et de ménage là où elles interviennent, le font -au contraire et au maximum- en absence de tout public ! Contrairement aux agents publics leurs employés ne sont pas tenus de fournir d'extrait de casier judiciaire.

Par ailleurs, le Conseil Régional traite depuis le début au cas par cas les questions de dotation en agent régionaux, pour chaque lycée, et refuse depuis 2016 la mise en place de tout outil pour quantifier, évaluer et partager les besoins.

Au vu des motifs qui précèdent, la FSU territoriale au CRAURA :

- ✓ Demande au Conseil Régional de renoncer à externaliser tout ou partie des missions et des services actuellement assurés par des agents régionaux, quels que soient leurs statuts, et en particulier dans chacun des lycées publics d'Auvergne Rhône Alpes.
- ✓ Demande au Conseil Régional de s'engager à doter chaque EPLE en personnels technique et/ou d'entretien et/ou de service relevant de cadres statutaires de la FP, en nombre suffisant. Ces dotations doivent l'être au vu d'un outil (ou « barème ») à créer dans le cadre du dialogue social , permettant de les objectiver, de les quantifier et de les rendre transparentes pour les services de chacun des établissements.

Aussi, conformément à la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le syndicat SNUTER-FSU « La FSU territoriale » dépose par un préavis de grève pour le jeudi 14 décembre 2023, de zéro heure à 24 heure.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents indiqués en Objet de ce courrier quel que soit leurs statuts.

Conformément à l'article L2512-2 du code du travail, nous sommes bien sûr disponibles pour vous rencontrer. Dans l'attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Philippe DUVERNY et Éric FAUSSEMAGNE, Co-Scrénaires généraux pour La FSU Territoriale au CRAURA.



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is "Philippe Duverny" and the signature on the right is "Eric Faussemagne". Both signatures are written in black ink on a white background.